SYNDICAT DES VIGNERONS DES CÔTES DU RHÔNE

IG EAU DE VIE
DE VIN DES COTES DU RHONE
DE MARC DES COTES DU RHONE

Déclaration de Revendication
Campagne 2022/2023

ENR.RES.DON.13.07
Date de MAJ :
21/11/2022

La déclaration de revendication doit être adressée à l'ODG des Côtes du Rhône **au plus tard 2 mois après la fermeture des travaux de distillation et avant commercialisation.**

N° EVV : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ N° SIRET : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Raison sociale, Nom-prénom : .....

Adresse du siège : .....

.....

.....

Code postal, commune :.....

Tél portable :..... Mail :.....

Produit revendiqué (EDV Marc, EDV vin)	Dénomination géographique complémentaire (ex : nom d'un cru)	Date fermeture travaux de Distillation	Volume en hl	Volume d'alcool pur en hl	TAV (titre alcoométrique volumique)	Nom du distillateur (prestataire)	Lieu de distillation	Adresse du chai (élevage si différent siège social)

Fait le : ..... **Signature/Cachet de l'entreprise :**